

# PRÉPARER

# UN CONCOURS OU UN EXAMEN

EXAMEN PROFESSIONNEL adjoint technique  
principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2022

**réouverture des inscriptions**



*Cmpt*  
#1

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

Vos correspondantes : Lucile HAREL, Conseillère formation  
Laetitia MONTECALVO, Secrétaire formation - [laetitia.montecalvo@cnfpt.fr](mailto:laetitia.montecalvo@cnfpt.fr) - Tel : 01.30.96.13.80

# REOUVERTURE A TITRE EXCEPTIONNEL des inscriptions à la préparation à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2022

Avis d'inscription n°2020/002



## Public concerné par cette préparation

Les fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant, ou qui rempliront, les conditions d'accès à l'examen visé (cf. brochure de l'examen sur le site internet du centre de gestion organisateur).

## Aide à la réflexion sur le projet d'examen

Des ressources sur notre site Internet : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) vous permettront de faire le point **sur votre projet d'examen professionnel**. Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie C permettant de tester vos connaissances et votre motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à votre projet d'évolution professionnelle à destination :
  - [des collectivités](#)
  - [des agent.es](#)

## Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. [Modèle de test d'accès aux préparations](#)).

La nature de ce test est la suivante :

- En français : compréhension d'un texte, expression écrite (syntaxe, orthographe, vocabulaire),
- En mathématiques : exercices de logique, de numération, de fractions, de pourcentage, aptitude au raisonnement.

**Important : En raison des conditions sanitaires liées au COVID-19, le test aura lieu  
A DISTANCE, via la plate-forme FORMADIST  
entre la période du 13/10/20 au 15/10/20 (sauf le mercredi 14/10/20)**

Les candidats et les collectivités seront destinataires d'informations à ce sujet. Des tutoriels et des vidéos seront mis à disposition des candidats et des collectivités, dès la mi-septembre.

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

## Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Entrée directe</b> : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation</li> </ul>	<p><b>Sous réserve de la validation de l'employeur</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dispositif de formation « Tremplin »</b> : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 5 à 17 jours lui permettra de renforcer ses capacités en français et/ou mathématiques selon son niveau.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parcours de formation continue</b> : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent.</li> </ul>	

## Organisation de la préparation

Le dispositif de formation prépare les stagiaires à l'épreuve écrite. **ATTENTION, le CNFPT ne prépare pas à l'épreuve pratique.** Le stagiaire devra acquérir par lui-même les compétences nécessaires à cette épreuve en lien avec la spécialité choisie.



### Période de formation prévisionnelle

- Formations « tremplin » (uniquement pour les agents concernés) : De janvier à juin 2021
- Préparation écrite : de septembre 2021 à janvier 2022
- Préparation orale : février / mars 2022 (prévisionnel)

### Lieu de la préparation

Dans la mesure du possible, les stagiaires sont affectés dans un de nos centres de cours (EVRY, CERGY, MONTIGNY LE BRETONNEUX ou TORCY), au plus près de leur domicile.

Modules	Nombre de jours de formation Examen professionnel
<b>Ouverture de la formation</b>	½ jour Présentation de l'examen professionnel et de la préparation par le CNFPT et le centre de gestion organisateur
<b>Méthodologie de l'épreuve écrite : 3 à 5 Questions à réponse courte - SXKP4</b>	6 jours
<b>Hygiène et sécurité - SXKON</b>	2 jours
<b>Connaissances liées au cadre d'emploi visé – SXKOO</b>	2 jours
<b>Notions fondamentales d'environnement territorial - SXKOM</b>	2 jours
<b><u>Durée totale de la préparation écrite et de la préparation orale</u></b>	<b><u>12,5 jours</u></b>

**Important : Le format de la formation est prévisionnel. Il peut subir des modifications d'ici le début de la préparation. Le présentiel ne pourra être maintenu que si les conditions sanitaires le permettent, à défaut les modalités pédagogiques devront être revues.**

## Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL

<https://inscription.cnfpt.fr/>

**REOUVERTURE A TITRE EXCEPTIONNEL : DU 09 JUILLET 2020 AU 11 SEPTEMBRE 2020**

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Les codes des dispositifs modulaires pour inscrire en IEL:

Examen professionnel  
Adjoint technique principal de 2ème classe

• DXP80 017



- **Les collectivités sont invitées à mettre à jour les coordonnées** de leurs agents ou agentes **sur IEL**. En effet, les convocations, les résultats suite au test, et les calendriers seront envoyés uniquement par courriel.
- **Compte-tenu de la réalisation du test à distance, il est IMPERATIF que la fiche agent soit mise à jour avec une adresse mail individuelle non générique, renseignée dans cette fiche.**
- Les agents ou agentes ayant réussi le test de la session précédente doivent être inscrit.es en sélectionnant « dispense » dans IEL en indiquant le motif de dispense.

## Renseignements sur l'examen professionnel

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

**Les agents ou agentes devront s'inscrire à l'examen professionnel auprès du centre de gestion organisateur (dates d'inscription et centres organisateurs non communiqués actuellement).**

**Date prévisionnelle de la première épreuve de l'examen professionnel (épreuve écrite) : janvier 2022**

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours ou examens, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet des centres de gestion.

## Renseignements relatifs aux préparations concours et examen professionnel

**Retrouver les informations relatives aux préparations concours et examens professionnels  
de la délégation de Grande couronne**



en cliquant [ICI](#)